

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021 à 13H**Date de la convocation :** 25 MARS 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mars 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres ayant donné procuration :

Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

Membres du Bureau absents excusés : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Didier CORNET, Sylvain HERMAN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Vu la convention du 27 novembre 2018 conclue entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire l'objet de la délibération :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs. Cette aide prend la forme d'une subvention de 10 % des dépenses subventionnables HT, basée sur une dépense minimum de 10 000 euros et sur un montant maximum de 50 000 euros.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes a reçu la demande de subvention ci-après :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant HT des dépenses	Taux d'intervention CCTDM	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
PASCALE COIFFURE (Pascale CARAT)	Puy-Guillaume	Rénovation de la devanture ; acquisition de mobiliers professionnels	14 746 €	10 % du plafond de 14 746 €	1 475 €	2 949 € (20 %)

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 475 euros à l'entreprise individuelle en nom propre « PASCALE CARAT », sise 20 place Jean Jaurès - 63290 PUY-GUILLAUME,
- **Autorise** le versement de ladite subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 25

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 25

Abstentions :

Membres présents : 24

Pour : 25

Membres représentés : 1

Non-participation :

Contre :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

